

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

1- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1- Identification de produit

Nom commercial	STOP GLISS
Nom générique	CH375
Type de Produit	Produit de traitement de surfaces

1.2- Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisations identifiées (source INRS)	Substances chimiques de laboratoire, fabrication de substances, modification de la structure moléculaire des supports siliceux
---	---

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Général Maintenance Industries
Adresse	21 rue de l'Orgeval – 77120 Coulommiers
Téléphone/Fax	Tel 01 64 03 50 50 Fax 01 64 03 50 67
Site internet	www.gmisa.fr
Personne à contacter	reglementation@gmisa.fr

Numéro d'appel d'urgence	France : I.N.R.S : +33 (0)1 45 42 59 69
--------------------------	---

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Toxicité aiguë, orale : catégorie 4

Toxicité aiguë, dermale : catégorie 3

Corrosion cutanée : catégorie 1B

Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Skin Corr. 1A H314 provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves

2.2- Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

Symboles de danger



GHS05 corrosion

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Conseils de prudence - Prévention	
	P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/aérosols
	P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P304+P340	EN CAS D'HUNALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338	EN EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
	P310 Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
	P405 Garder sous clef
	P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale
<u>2.3 Autres dangers</u>	
Résultats des évaluations PBT et vBvP	PBT : non applicable vBvP : non applicable

3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1- Substance

mélange

Nom chimique hexafluorosilicate d'hydrogène 017-011-00-1

N° Index 009-011-00-5

N° CAS 16961-83-4

N° CE (EINECS) 241-034-8

Concentration 5% < 10%

Skin Corr. . 1B, H314

Nom chimique Bifluorure d'ammonium

N° Index

N° CAS 1341-49-7

N° CE 215-676-4

Concentration < 1%

Acute Tox.  : 3, H301

Skin Corr.  : 1B, H314

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

4-PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation	Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Transférer immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation	Irritation sévère pour le système respiratoire. Irrite les muqueuses. Symptômes : Difficultés respiratoires. Toux, pneumonie chimique, œdèmes pulmonaire. Exposition répétée ou prolongée : Saignement du nez, bronchite chronique.
En cas de contact avec la peau	Irritation sévère de la peau Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures. Exposition répétée : Ulcération.
En cas de contact avec les yeux	Irritation sévère de la peau. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures. Exposition répétée : Ulcération
En cas d'ingestion	Brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Risques de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires. Risque d'état de choc. Symptômes : Nausée, douleur abdominale, vomissement avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire grave. Risque d'affection respiratoire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e)

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de produits dangereux lors de la décomposition.

Fluorure d'hydrogène, oxyde de silicium

5.3- Conseils des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Porter un vêtement résistant aux produits chimiques.

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards à l'aide d'eau pulvérisée.

Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Isoler la zone et évacuer le personnel vers un endroit sûr.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.2- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte.

Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.

Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Traiter le produit récupéré selon la section 13

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser dans des zones bien ventilées.

En cas de dilution : toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Se laver les mains après manipulations.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités.

Stockage	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière. Conserver à l'écart des produits incompatibles (liquides inflammables, combustibles...) Stocker dans un bac de rétention. Ne pas congeler.
----------	---

Matériel d'emballage	Matières appropriées : polyesters stratifiés, acier revêtu, PVC, polyéthylène, . Matières non-appropriées : métaux Verre
----------------------	--

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations disponibles.

8- CONTROLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Hexafluorosilicic acide 2.5 mg/m³ (directive 2000/39/CE)

8.2- Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Voir mesures de protection section 7
---------------------------	--------------------------------------

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé.
-------------------------	--

Protection des mains



Porter des gants appropriés en PVC ou néoprène ou caoutchouc naturel. Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

Protection des yeux



Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps



Porter un vêtement de protection approprié

Mesures d'hygiène

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Voir section 6.2

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Couleur	Jaune clair
Odeur	Piquante
Poids moléculaire	74,5 g/mol
pH	1 à 1.2 à 10g/l
Point de congélation	-4°C à -5°C
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Pas de données
Inflammabilité	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Pression de vapeur	32 hPa à 25°C
Densité relative à 21.2°C	Non disponible
Masse volumique apparente	1000 g/l
Solubilités	Hydro solubilité complète
Coefficient partage : n-octanol/eau	Non disponible
T° d'auto-inflammation	Non applicable
T° de décomposition	221 – 222.5°C
Viscosité	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

10- STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

Pas d'information disponible

10.3- Réactions dangereuses

Pas d'information disponible

10.4- Conditions à éviter

Pas d'information disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

10.5- Matières incompatibles

Des métaux, des sels métalliques, acides forts, alcalin, huile, grès, verre.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition : Pas d'information disponible

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale DL50 > 430 mg/kg (espèce : rat) (hexafluorosilicic acid)

11.2- Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.5- Mutagénicité Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.6- Cancérogénicité IARC Group 3 : n'est pas classé comme cancérigène pour l'homme (hexafluorosilicic acid)

11.7- Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.8- Toxicité pour certains organes cible exposition unique Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.9- Danger par aspiration Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.10- Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.
Peau	Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque des brûlures de la peau
Yeux	Provoque des brûlures des yeux.

11.11- Signes et symptômes d'une exposition

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau, spasme, inflammation et œdème du larynx, inflammation et œdème des bronches, congestion pulmonaire ; œdème pulmonaire, sensation de brûlure, toux asthmatiforme, laryngite, insuffisance respiratoire, migraine, nausée.

11.12- Informations supplémentaires RTECS : donnée non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité : donnée non disponible

12.2- Persistance et dégradabilité : donnée non disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation : donnée non disponible

12.4- Mobilité dans le sol : donnée non disponible

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB : non applicable

12.- Autres effets néfastes : Données non disponibles

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- méthodes d'élimination

Eliminer conformément aux législations en vigueur

Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts)

Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination

Eliminer conformément aux législations en vigueur

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	3265
Désignation officielle	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF ACIDE ACIDE FLUOROSILICIQUE - BIFLUORURE
Classe de danger	D'AMMONIUM
Groupe d'emballage	8 (C3) matières corrosives
Etiquettes	III
Code tunnel	8 
Dangers pour l'environnement	E
IMDG	Oui
Transport en quantités limitées	
CODE E1	LQ = 5litres EQ = inner packaging 30ml = outer packaging 1000ml

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1272/2008

15- Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matières de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
STOP GLISS

Date : 18/11/2015

Conforme au règlement (CE) n° N° 1272/2008

Historique

Date d'impression 18.11.2015

Date de la précédente édition 13.02.2014

Date de la première édition 10.10.1979

16- AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H301 : toxique en cas d'ingestion

H314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Avis au lecteur

Les informations fournies dans la présente sont considérées comme exactes par GMI à l'heure de leur préparation ou ont été préparées à partir de sources considérées comme fiables, mais il incombe à l'utilisateur de rechercher d'autres sources d'information pertinentes et de les comprendre, de respecter les lois et procédures applicables concernant la manipulation et l'utilisation sécuritaires des produits et de déterminer l'adaptation des produits à l'utilisation qu'il projette. Tous les produits fournis par GMI Sont sujets aux termes et conditions de vente de GMI, GMI N'EMET AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU INDUITE CONCERNANT TOUT PRODUIT OU QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A QUELQUE USAGE QUE CE SOIT, OU CONCERNANT L'EXAXTITUDE DE TOUTE INFORMATION FOURNIE PAR GMI, sauf concernant la conformité des produits aux spécifications de GMI. Aucune des informations contenues dans la présente ne constitue une offre de vente d'un quelconque produit.